

« Logiciel libre et inclusion numérique : un couple naturel »

Pour que l'inclusion devienne l'un des avantages compétitifs du logiciel libre

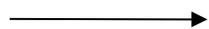
Conférence du 23 juin 2016

Par Jean-Philippe MENGUAL & Corentin VOISEUX

Qu'est-ce que l'inclusion numérique ?

Le numérique exclut aussi longtemps qu'il laisse sur le bord du chemin les populations dans **l'incapacité** de se l'approprier ou même de l'utiliser soit du fait d'une déficience quelconque soit du fait d'une incompétence.

Une démarche d'inclusion numérique passe donc par le fait de rendre l'outil informatique **utilisable** (dimension technique) et **appropriable** par tous (dimension humaine) pour permettre de diffuser au maximum les opportunités qu'il procure.



Prise en compte de toutes les limitations et de toutes les barrières

Qui est concerné ?

- ✓ Les **usagers du service public** : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes débutantes en informatique.
- ✓ Les **agents de votre collectivité** concernés par des enjeux de mauvaise appropriation des outils ou par une incapacité à les utiliser.
- ✓ Et même parfois les **techniciens/ingénieurs** !

Pourquoi faire ?

- ✓ Amélioration du service rendu à l'utilisateur
- ✓ Performance et agilité du Système d'Information
- ✓ Productivité des agents
- ✓ Objectif d'égal accès à l'emploi public et d'égalité devant le service public réactivé par les articles 43 et 44 de la loi République numérique.



**Une approche par « les capacités »
Et par le capital humain.**

Comment ?

1. Par un système d'exploitation inclusif de tous et ultra-flexible pouvant se décliner en mode « kiosque »: le Système à Accès Universel
2. En s'assurant que le système s'installe sans mal sur votre SI existant et vous déchargeant intégralement du support technique et du support utilisateur.
3. En continuant à rendre les logiciels libres toujours plus utilisables techniquement et appropriables humainement par le plus grand nombre. Ex : LibreOffice.
4. En conseillant et en formant les équipes techniques et des référents aux enjeux et méthodes de l'inclusion numérique.

Ou ?

- ✓ Dans tous les lieux proposant des postes en libre accès. Ex : Cité des Sciences, Mairie de Versailles, E .P.N de Saint-Germain
- ✓ Sur les postes de travail des agents
- ✓ Au sein de votre Direction des Systèmes d'Information